

Nouveau système dérogatoire d'accès au marché des médicaments



Michèle ANAHORY
Avocate associée
Cabinet PBA



Jean-Marc AUBERT
Président
IQVIA France



Christelle RATIGNIER
Directrice Générale
ANSM



Pour vous
inscrire



WEBINAIRE
19H

MARDI

16

FÉVRIER

La loi n°2020-1576 du 14 décembre 2020 de financement de la sécurité sociale pour 2021 apporte comme chaque année son lot de réformes affectant le système de santé français. Pour 2021, la loi instaure une réforme en profondeur des systèmes d'accès au marché précoce des médicaments puisqu'elle remplace les mécanismes existants par deux nouvelles catégories : l'accès précoce et l'accès compassionnel.

Christelle Ratignier, Michèle Anahory et Jean-Marc Aubert tenteront de répondre aux nombreuses questions soulevées par ce nouveau dispositif.



Suivre l'ACIP Santé

